

Passer à l'action POUR LA BIODIVERSITÉ en NORMANDIE

Engagez-vous aux côtés des acteurs qui se mobilisent
pour la stratégie régionale pour la biodiversité,

NORMANDIE 2030



RÉGION
NORMANDIE

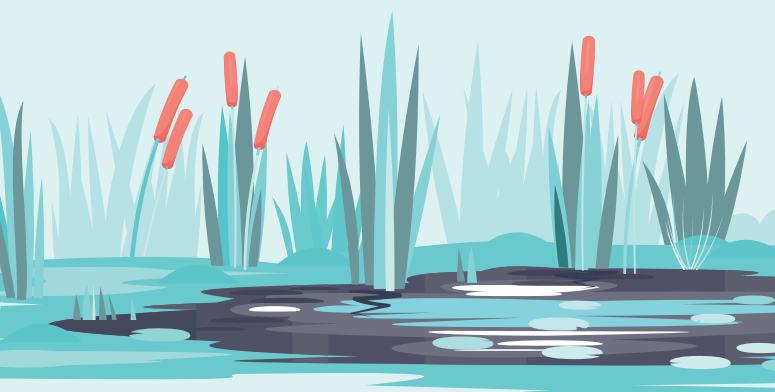

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Patrimoine naturel normand, un héritage à préserver et partager



Alliée indissociable de notre développement, la biodiversité est une richesse à préserver au bénéfice de tous. La biodiversité désigne l'ensemble des milieux et des êtres vivants (plantes, animaux, champignons, bactéries,...) et leurs interactions. Support de notre alimentation, de nos énergies, gestionnaire de la qualité de notre eau, de notre air et de nos sols, la biodiversité agit pour nous, agissons pour la biodiversité !

À la confluence du Bassin parisien et du Massif armoricain et sous l'effet d'un climat tempéré doux et humide, la Normandie comprend une grande diversité de milieux naturels : forêts, zones humides, coteaux, prairies... Reliés entre eux par un important maillage de haies, des bocages variés façonnent les paysages normands, témoins de l'identité et de l'histoire rurale de chacun des territoires : pays de Bray, Suisse normande, Normandie-Maine, pays d'Auge...



La Normandie, naturellement

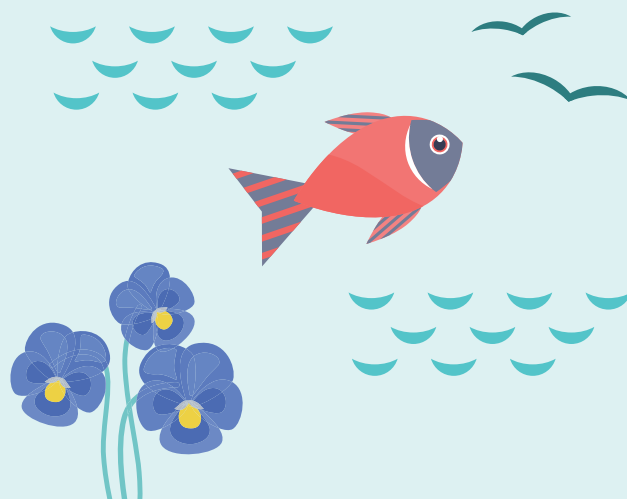
- **30 fleuves** côtiers permettant la migration de 10 des 13 poissons migrateurs d'Europe
- **34 000 km** de cours d'eau
- **220 000 hectares** de zones humides
- **640 km** de rivages
- **22%** de forêts ; **171 000 km** de haies : **33%** de prairies, pelouses et landes
- Un réseau d'aires protégées terrestres et maritimes de **14 000 km²**
- **4** parcs naturels régionaux, **9** réserves naturelles nationales, **6** réserves naturelles régionales, **8** réserves biologiques
- **73 sites** du conservatoire du littoral
- **211** espaces naturels sensibles, **485 sites** d'intérêt géologique, **217 sites** du Conservatoire des espaces naturels

Au sein de cette omniprésence du végétal se structure un dense chevelu de cours d'eau depuis les sources jusqu'à la mer de la Manche. Ces interfaces terre-eau sont propices à la reproduction, à l'alimentation et à la migration des espèces, comme l'illustrent 4 territoires d'importance internationale : l'estuaire de la Seine, la baie du Mont Saint-Michel, les marais du Cotentin et du Bessin et la côte ouest de la Manche.

Des pressions qui s'accroissent et accélèrent le déclin de la biodiversité normande

L'artificialisation des sols, la destruction et la fragmentation des milieux naturels, les pollutions, la prolifération des espèces exotiques envahissantes et le changement climatique sont les principaux facteurs d'érosion de la biodiversité en Normandie.

- **2 000 hectares** artificialisés par an
- **870 km** de haies détruits par an
- + **de 50%** des masses d'eau normandes en mauvais état écologique
- **70%** de poissons migrateurs menacés d'extinction
- **49** plantes menacées d'extinction comme l'endémique Violette de Rouen
- **21%** des populations d'amphibiens disparus en 20 ans



La STRATÉGIE RÉGIONALE POUR La BIODIVERSITÉ, NORMANDIE 2030

Issue d'une large concertation, la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB), définit la trajectoire du territoire pour enrayer la perte de la biodiversité en Normandie.

C'est un levier pour faciliter l'action commune et renforcer les politiques de biodiversité.



LE COLLECTIF DE SUIVI DE LA SRB

- La Région Normandie, chef de file biodiversité, élabore et anime la SRB
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pilote le plan d'actions des aires protégées en Normandie
- L'Office Français de la Biodiversité (OFB) est un établissement public qui a pour mission principale la protection et la restauration de la biodiversité aquatique, terrestre et marine.

- L'Agence normande de la biodiversité et du développement durable est l'interlocutrice privilégiée des collectivités, des entreprises et des associations qui s'engagent dans des démarches pour la préservation de la biodiversité et du développement durable.
- Les agences de l'eau Seine Normandie et Loire Bretagne contribuent à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire normand.

S'ENGAGER DANS LA SRB C'EST :

- Accélérer la reconquête de la biodiversité en s'inscrivant dans une trajectoire collective et coconstruite.
- Démultiplier les projets pour la biodiversité et la résilience de nos territoires.
- Intégrer des réseaux d'acteurs impliqués sur les mêmes préoccupations que vous.

LES CATÉGORIES D'ACTEURS CONCERNÉES



Etat et établissements publics



Associations, organismes, fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité et gestionnaires d'espaces naturels



Collectivités territoriales et leurs groupements



Scientifiques, organismes de recherche, d'étude ou d'appui aux politiques publiques



Acteurs socio-professionnels (tourisme, agriculture, pêche et aquaculture, sylviculture, industrie, tertiaire), propriétaires



Tous concernés

UNE VISION DU TERRITOIRE NORMAND TRADUITE DANS 6 DÉFIS STRATÉGIQUES

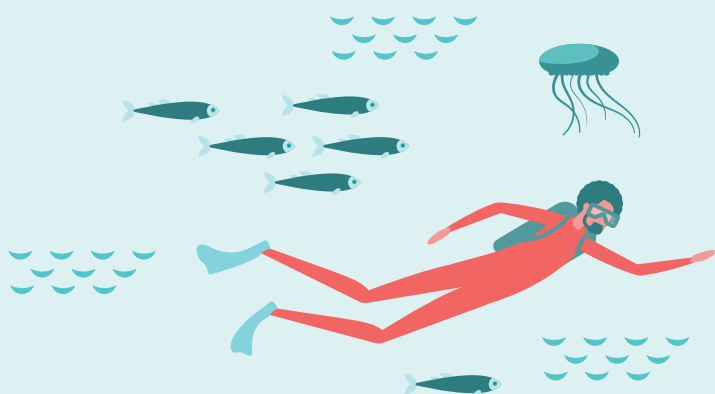
Défi N°1

Les Normands sensibles à la nature, volontaires pour la préserver

L'enjeu est d'impliquer les Normands dans des actions concrètes de reconquête de la biodiversité. Cela suppose en premier lieu de (re)connecter chacun à la nature : mieux la connaître pour en saisir les enjeux et réussir par le dialogue, le vivre ensemble avec la nature.

- 1 - Créer 100 espaces de nature accessibles au public à l'horizon 2030
- 2 - Organiser chaque année 300 actions de « mise en expérience de nature » sous toutes ses formes, en direction des publics scolaires et hors scolaires
- 3 - Renforcer et diversifier d'ici 2030 le réseau des acteurs formés pour sensibiliser divers publics à la préservation de la nature
- 4 - Renforcer le dialogue entre les citoyens et les gestionnaires de milieux naturels, les professionnels agricoles et forestiers, à partir de réseaux d'échanges dédiés pour mieux se comprendre
- 5 - Structurer un réseau d'échanges entre les usagers du littoral et les acteurs de la biodiversité pour réduire leurs effets sur l'environnement
- 6 - Développer d'ici 2024 des actions coordonnées de découverte de la nature, dans le respect de la vulnérabilité des milieux naturels, en déclinaison de la stratégie « Pour un tourisme responsable en Normandie »

Qui peut agir ?



Défi N°2

Les collectivités mobilisées pour agir et intégrer la biodiversité au cœur de l'aménagement de territoires résilients

Mieux articuler développement et nature permettra de proposer aux habitants un cadre de vie à la fois dynamique et préservé.

Comment ? En limitant l'artificialisation des sols, en veillant à un maillage de trames vertes et bleues fonctionnelles, en préservant la ressource en eau, en gérant les milieux aquatiques ou encore en optant pour des solutions d'adaptation fondées sur la nature en matière de prévention des risques d'inondation, de submersion et d'érosion...

- 1 - 100% des EPCI engagent un plan d'actions en faveur de la trame verte et bleue en lien avec leur plan local d'urbanisme
- 2 - Appuyer, outiller et valoriser les initiatives de réduction des surfaces artificialisées
- 3 - Réduire la pollution lumineuse au profit de la biodiversité nocturne
- 4 - 100% des bassins hydrographiques normands dotés de programmes pluriannuels d'actions en faveur des milieux aquatiques et humides
- 5 - Atteindre zéro perte nette de superficies de zones humides à horizon 2030
- 6 - Engager les collectivités normandes dans des démarches de progrès en faveur de la biodiversité
- 7 - Développer et coordonner un appui technique aux enjeux de la TVB locale, de la gestion des milieux aquatiques et de la nature en ville auprès des élus, des techniciens et des prestataires en charge de l'élaboration de documents d'urbanisme
- 8 - Conduire 40 projets illustreurs des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la nature
- 9 - Parvenir à un objectif de 15 % des friches revalorisées à destination d'espaces naturels ou végétalisés
- 10 - Augmenter de 30% la moyenne des surfaces végétalisées dans l'enveloppe urbaine des communes d'ici 2030 par rapport à 2024



11 - Impulser le changement de gestion des espaces verts des sites publics et des zones d'activités pour les rendre favorables à l'accueil de la biodiversité

12 - Impliquer toutes les collectivités et les aménageurs dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes en renforçant leur capacité théorique et technique

Qui peut agir ?



Défi N°3

Les acteurs économiques engagés pour développer leur activité en favorisant la biodiversité

L'agriculture, la foresterie, la pêche et l'aquaculture sont des secteurs d'activité particulièrement dépendants de la biodiversité, d'où l'importance de maintenir des pratiques de qualité. L'enjeu est notamment de mieux valoriser et rémunérer les acteurs économiques qui agissent pour la biodiversité afin de développer des filières responsables et durables sur le territoire : élevage, bois énergie issu du bois bocager...

- 1 -** Partager des trajectoires collectives de reconquête de la biodiversité, par thème et/ou par filière, entre acteurs économiques et acteurs environnementaux
- 2 -** Accompagner le monde agricole normand dans le maintien et le développement de pratiques conciliant production et expression de toutes les formes de biodiversité
- 3 -** Maintenir et entretenir les haies pour atteindre un objectif de zéro perte nette de linéaire à l'échelle normande à l'horizon 2030
- 4 -** Diversifier, conforter les débouchés de bois bocager (chaufferies, paillage, innovants...) et promouvoir les produits normands associés, afin de valoriser économiquement les haies gérées durablement
- 5 -** Atteindre zéro perte nette de prairies à l'échelle normande à l'horizon 2030
- 6 -** Faciliter le renouvellement et le maintien des vergers dans un objectif de zéro perte nette de surface à l'échelle normande à l'horizon 2030, et d'un renforcement de la préservation de biodiversité associée
- 7 -** Structurer une filière de production Végétal Local en Normandie d'ici 2025
- 8 -** Atteindre 25 % des surfaces sous document de gestion durable des forêts intégrant des objectifs renforcés de maintien et reconquête de la biodiversité et de la fonctionnalité des écosystèmes
- 9 -** Anticiper et accompagner la résilience des forêts normandes face au changement climatique et à la perte de biodiversité
- 10 -** Pour faciliter l'étude et la préservation des sols, proposer aux cabinets d'urbanisme, aux agriculteurs et aux forestiers des formations, des guides et des méthodologies simplifiées d'identification et d'évaluation de leur fonctionnement.
- 11 -** D'ici 2024, mettre à disposition des aménageurs un accès facilité aux solutions techniques de prise en compte de la biodiversité
- 12 -** Créer et animer des réseaux d'échanges techniques entre les acteurs de l'agriculture et de la filière forêt-bois, les naturalistes et les gestionnaires d'aires protégées

Qui peut agir ?



Défi N°4

Des espaces naturels restaurés et protégés pour former un réseau cohérent

Un réseau d'espaces en bon état de conservation pour faire face aux pressions et au changement climatique exige d'augmenter les surfaces de protection, d'améliorer la qualité de la gestion et d'engager d'importants travaux de restauration des écosystèmes. La réussite de ce défi dépend de la mobilisation de tous les acteurs compétents en la matière.

- 1 - Étendre le réseau des aires protégées terrestres en Normandie pour atteindre 22,5 % du territoire
- 2 - Renforcer le réseau des aires protégées terrestres sous protection forte en Normandie pour atteindre 1% du territoire
- 3 - Renforcer l'efficacité de la gestion du réseau des aires protégées terrestres
- 4 - Créer d'ici 2024 un réseau des acteurs fonciers à vocation de renforcement de la cohérence et de la connectivité
- 5 - Pour densifier la trame verte régionale, restaurer des corridors et modifier les modalités d'entretien des milieux interstitiels
- 6 - Rétablir les continuités aquatiques de la source à la mer
- 7 - Réaliser au moins 10 opérations de restauration écologique et d'adaptation climatique dans des espaces naturels littoraux
- 8 - Restaurer la fonctionnalité de 3000 ha de zones humides à horizon 2030
- 9 - Restaurer ou créer 1000 mares d'ici 2030 pour préserver les réseaux de mares assurant une fonction d'habitats et de corridors écologiques
- 10 - Mettre en place au sein des massifs forestiers un réseau d'espaces interconnectés, préservés et gérés de manière adaptée à leur biodiversité, sur deux enjeux :
 - les forêts anciennes, matures et à forte naturalité (pour atteindre 10% des espaces forestiers normands à l'horizon 2030)
 - les milieux patrimoniaux intra-forestiers (habitats forestiers remarquables, milieux ouverts et zones humides)
- 11 - Déployer des mesures de sauvegarde adaptées à chacun des milieux singuliers de Normandie
- 12 - Assurer la conservation pérenne des espèces endémiques normandes

Qui peut agir ?



Défi N°5

Des savoirs partagés et interdisciplinaires pour étudier les évolutions de la biodiversité accentuées par le changement climatique

Les interactions complexes entre les pressions directes (destruction de milieux naturels, de la faune ou de la flore) et indirectes liées au changement climatique contribuent grandement au déclin de la biodiversité. Étudier et analyser la biodiversité délivre des réponses sur les sources de perturbation et sur les motifs d'évolution et de santé des écosystèmes. Partager ces savoirs permet de prendre des décisions avisées et responsables pour la reconquête de la biodiversité.

- 1 - Animer et coordonner une stratégie de la connaissance de la biodiversité normande
- 2 - Mieux appréhender les interactions entre la biodiversité et les activités humaines et suivre les fonctionnalités et les services écosystémiques des milieux naturels normands
- 3 - Suivre les incidences du changement climatique sur la biodiversité normande par la mise en place de suivis scientifiques coordonnés
- 4 - Améliorer la coordination régionale des collections normandes de sciences naturelles
- 5 - Construire un réseau de sites ateliers normands d'approche interdisciplinaire pour développer l'expérimentation et la recherche sur le fonctionnement et l'évolution des milieux en lien avec les différents facteurs d'influence notamment le changement climatique
- 6 - Faire des aires protégées de véritables laboratoires d'études et de recherche appliquée d'ici à 2030, notamment par rapport au changement climatique
- 7 - Développer un pôle d'expertise pluridisciplinaire pour l'étude de la géologie normande et la protection du milieu souterrain normand

Qui peut agir ?





Défi N°6

Des synergies entre acteurs publics et privés pour renforcer les financements favorables à la biodiversité

Il s'agit de mobiliser des moyens financiers publics et privés pour accélérer la reconquête de la biodiversité. D'une part, en ciblant mieux et en optimisant les financements, d'autre part en imaginant et en construisant de nouvelles modalités de financements. L'enjeu est aussi d'articuler plus étroitement les différentes politiques sectorielles de notre territoire afin de mieux rémunérer les services environnementaux et de ne plus financer les projets impactant la biodiversité.

- 1 - Intensifier la dynamique « Conférence des financeurs » en faveur de la reconquête de la biodiversité
- 2 - Intensifier l'appui aux acteurs dans le montage de projets complexes et multi partenariaux et développer un service d'appui spécifique aux petits porteurs de projets
- 3 - Démultiplier les financements privés et citoyens en faveur de la biodiversité
- 4 - D'ici 2025, amplifier les expériences et le nombre d'agriculteurs soutenus par des Paiements pour services environnementaux (PSE), des contrats bas-carbone ou toutes autres rémunérations publiques ou privées suffisamment incitatives pour pérenniser les services écologiques rendus

5 - Développer d'ici 2030 un principe de « bio-conditionnalité » ou de bonification pour plus de 50 dispositifs d'aides publiques, identifiés comme prioritaires pour leur impact potentiel fort sur la biodiversité

6 - Préfigurer puis animer un « pôle régional de l'arbre et du bocage normand » à l'horizon 2024

7 - Optimiser le respect de la séquence «Eviter, Réduire, Compenser» pour 100% des nouveaux aménagements, en favorisant l'évitement et en intégrant les continuités et les fonctionnalités écologiques

Qui peut agir ?



REJOIGNEZ la DÉMARCHE SRB !

1



Je prends connaissance de la SRB pour vérifier que mon projet s'inscrit dans les priorités régionales.

2

Je contacte un correspondant SRB en lien avec la ou les thématiques qui m'intéressent.

3

J'échange sur mon projet, ses objectifs et sa plus value pour la biodiversité normande.

4

J'intègre le réseau du correspondant SRB, j'informe et je suis informée des projets réalisés sur le même objectif que le mien.

Pour les collectivités territoriales ?

Région et collectivités doivent coordonner leurs compétences en matière de biodiversité.

Saisissons l'opportunité offerte par la SRB Normandie 2030, pour nouer des partenariats entre la Région, les départements et les EPCI autour de projets communs pour la reconquête de la biodiversité.

Contactez la Région pour coconstruire des projets communs répondant aux objectifs de la SRB.

En parallèle, les communes et les EPCI sont invités à s'engager dans le dispositif Territoire Engagé pour la Nature (TEN) qui matérialisera leur volonté d'agir dans le cadre de la SRB et de progresser vers une Normandie plus naturelle et résiliente.